



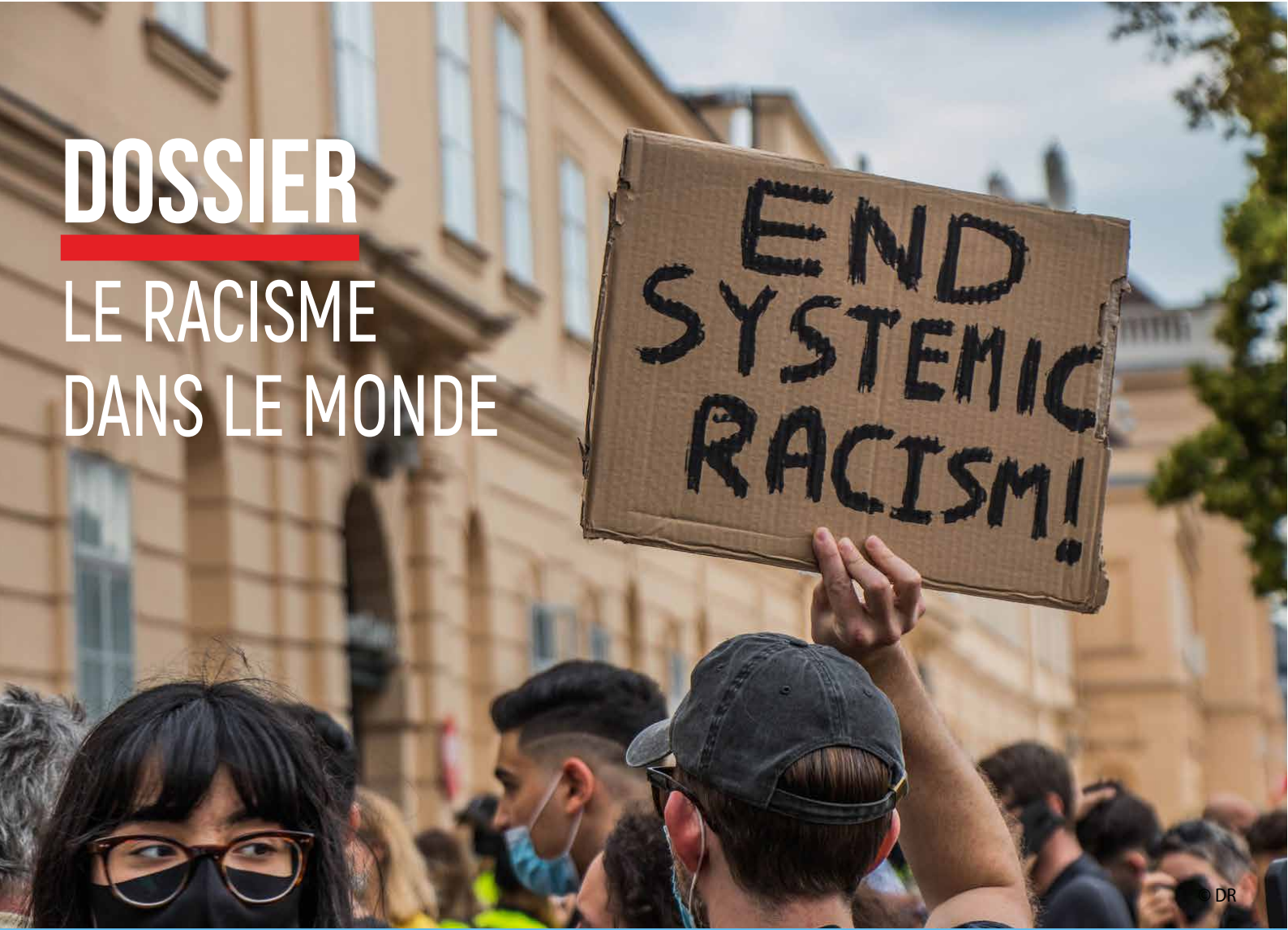
différences

N°315
Octobre, novembre, décembre 2020

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

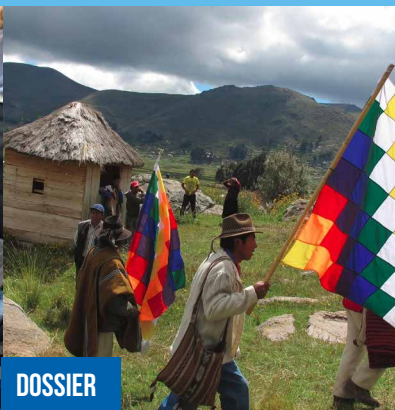
DOSSIER

LE RACISME DANS LE MONDE



INTERNATIONAL

Soutien
à Tran To Nga
P. 3



DOSSIER

Le racisme
dans le monde
P. 4 à 17



COMITÉ LOCAUX

Focus sur
le MRAP66
P. 20



ACTUALITÉS NATIONALES

La marche
des solidarités
P. 24

FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES: VIOLENCES ET GÉNOCIDE AU CANADA¹

« Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA² autochtones au Canada sont victimes de violence depuis trop longtemps. Les faits sont incontestables. Si cette Enquête nationale survient aujourd'hui, ce n'est pas parce que les peuples autochtones ont tardé à prendre la parole; c'est plutôt parce que le Canada, lui, a tardé à prêter l'oreille. »
Rapport ENFFADA, 2019.

Une enquête nationale attendue depuis longtemps

« Aucune relation n'est plus importante pour moi - et pour le Canada - que celle que nous entretenons avec les Premières Nations, la nation métisse et les Inuit ». C'est ce qu'avait déclaré Justin Trudeau, Premier ministre canadien nouvellement élu, devant l'Assemblée des Premières Nations en décembre 2015. Cinq ans plus tard, beaucoup d'espoirs ont été déçus. Mais il est un domaine dans lequel les mesures mises en place ont cependant représenté une grande avancée : celui des féminicides à l'encontre des Autochtones. Les attentes étaient particulièrement fortes du côté de celles et ceux qui se battent depuis plusieurs décennies pour que des dispositions concrètes et efficaces soient enfin prises. Pendant longtemps, le gouvernement canadien s'est en effet opposé à l'ouverture d'une enquête nationale. Justin Trudeau, dès son investiture, tient

sa promesse de campagne en donnant le feu vert à une investigation d'envergure. Lancée en septembre 2016, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées (ENFFADA) s'achève le 31 décembre 2018. En deux ans et demi, ce sont près de 1 500 survivantes et proches des disparues qui ont été entendues, aux côtés d'une centaine d'expertes. Beaucoup se confiaient pour la première fois; une majeure partie du public canadien a découvert l'étendue du phénomène grâce aux audiences retransmises à la télévision et, lorsque Trudeau valide le rapport de la commission publié le 3 juin 2019, c'est la première fois qu'un Premier ministre canadien en fonction avale publiquement l'utilisation du terme « génocide » en référence aux politiques officielles menées à l'encontre des peuples autochtones du pays.

Un rapport final qui marque les esprits

Selon la journaliste Emmanuelle Walter, le simple fait que ce rapport existe « est énorme. Il y a quelques années encore, ce phénomène d'assassinats et de disparitions des femmes autochtones, qui est en cours, était inconnu du grand public. (...) Deux aspects me frappent : la dimension très militante, très politique du texte. C'est d'abord un manifeste. L'autre aspect, c'est son effet thérapeutique pour le monde autochtone. »
Les quatre commissaires avaient été

initialement missionné-es pour « examiner les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes qui contribuent à perpétuer la violence envers les femmes et les filles autochtones au Canada ». Leur conclusion est sans appel : les femmes autochtones sont 12 fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones et elles comptent désormais pour près de 25 % des victimes féminines d'homicide, alors qu'elles ne représentent que 4 % de la population féminine canadienne totale. Leur surreprésentation est frappante...

Une discrimination systémique...

« Malgré des circonstances et des contextes variables, tous [ces] meurtres et disparitions ont en commun la marginalisation économique, sociale et politique, le racisme et la misogynie qui font partie intégrante du tissu social canadien. La dure réalité, c'est que nous vivons dans un pays dont les lois et les institutions perpétuent les violations des droits fondamentaux, ce qui mène à un génocide envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. »

Marion Buller, Cheffe commissaire de l'ENFFADA, juin 2019.

En 2014, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) évaluait à seulement 53 % les cas d'homicides à l'encontre des femmes et filles autochtones qui avaient abouti à des condamnations, contre 84 % des cas pour les non-autochtones... une différence considérable, d'autant que 40 % des meurtres de femmes autochtones n'avaient toujours pas été résolus au moment de l'enquête³. Par ailleurs, la CIDH estimait que 49 % des victimes autochtones d'homicide avaient été tuées par des inconnus - un taux largement plus élevé que pour le reste de la population canadienne (23 %), ce qui montre que les femmes autochtones sont plus à même d'être les proies de prédateurs sexuels, de serial killers et autres criminels.

Des chiffres qui contredisent également la croyance très répandue selon laquelle les femmes autochtones seraient

Justice
for Missing and Murdered
Indigenous Women



© Justice Logo: Mc Gill



majoritairement victimes de violences conjugales ou du fait de leur comportement volontairement à risque ou de leur mode de vie condamnable (pauvreté, prostitution, toxicomanie).

Le rapport de la CIDH expliquait au contraire le phénomène par « une discrimination historique favorisant à la fois le traitement inégalitaire et la persistance d'une vision stéréotypée, les plaçant davantage en situation de risque face aux violences multiples qu'elles pourraient subir et qui sont perpétuées, la plupart du temps, en toute impunité. »⁴

...héritière d'une idéologie institutionnalisée de l'effacement

Le fait qu'elles soient davantage prises pour cible par des inconnus est directement lié à la vision de la femme autochtone héritée de l'époque coloniale : considérée comme un bien à posséder, elle doit être soumise, dominée et maîtrisée. Symboliquement, elle représente également la culture autochtone tout entière qu'il convient d'éliminer pour devenir le maître incontesté d'un territoire nouvellement colonisé. Ainsi la discrimination systémique des femmes autochtones se met en place dès la colonisation, notamment avec la loi sur les Indiens qui a été volontairement conçue comme un outil d'assimilation en excluant les femmes autochtones de leurs communautés en cas

de mariage mixte. En imposant une vision patriarcale de la famille qui met à mal la transmission traditionnelle des biens et de la culture par les femmes, c'est bel et bien leur effacement progressif qui était visé..

Il est difficile de parler d'idéologie de l'effacement sans aborder la question des pensionnats indiens. De 1867 à 1996, plus de 150 000 enfants autochtones ont été enrôlés de force dans des institutions scolaires religieuses destinées à « tuer l'indien » afin de « sauver l'Homme ». Loin de leurs familles, parfois pendant plusieurs années, il leur fallait oublier leur langue et leur culture traditionnelles. De 2007 à 2015, la Commission Vérité et Réconciliation révèle au grand jour l'ampleur et l'impact des violences physiques, psychiques et sexuelles subies par les victimes des pensionnats, prononçant enfin officiellement les mots de « génocide culturel » et de « traumatisme générationnel ».

Selon le président de la Commission canadienne des droits de la personne, David Langtry, la problématique des violences faites aux femmes autochtones est directement liée au système des pensionnats : « Bien que les dernières écoles aient fermé dans les années 1990, la violence systémique et le racisme cautionné par le gouvernement a rendu les groupes autochtones du Canada - particulièrement les femmes et les jeunes filles - plus vulnérables aux violences crimi-

nelles, à la toxicomanie et à tout autre fléau social que le reste de la population ». Le fait que ce pan entier de l'histoire nationale ait été longtemps occulté - voire nié - par les instances officielles n'a jamais permis de contextualiser les maux dont souffrent les Autochtones. Et bon nombre de Canadien-nes pensent encore que la pauvreté, l'alcoolisme ou les dysfonctionnements familiaux sont des caractéristiques inhérentes à ces communautés, alors qu'elles ne sont que les conséquences visibles d'une cause bien plus profonde remontant aux origines de la colonisation.

Pour un « avenir riche de sens »

Le rapport de l'ENFFAD A est loin de n'être qu'un simple constat alignant des chiffres dramatiques. Il comporte également quelques 231 appels à la justice à l'intention de « tous les gouvernements canadiens et autochtones ». Ces pistes « sur la façon de traiter la violence envers les femmes et les filles et les personnes autochtones » sont présentées comme des impératifs juridiques plutôt que comme des recommandations facultatives et le rapport incite également chaque Canadien-ne à se renseigner sur l'histoire et la culture des peuples autochtones, les encourageant à dénoncer le racisme, le sexisme, l'ignorance, l'homophobie et la transphobie. Selon Emmanuelle Walter, c'est là toute la richesse du rapport : « Le féminicide est tellement relié à la structure coloniale canadienne qu'on ne voit pas comment en venir à bout ; mais les rédactrices du texte ont choisi de pointer ce qui, dans la structure même de l'État et des services publics, pourrait améliorer le sort des femmes autochtones. C'est un guide pour le prochain gouvernement fédéral. Les communautés elles-mêmes savent très bien ce dont elles ont besoin. » ●

Sophie Gergaud

Références : <https://delaplumealecran.org/spip.php?article156>

¹: Ce texte est une version condensée et largement actualisée de mon article « Femmes autochtones disparues et assassinées au Canada: Une longue histoire d'oppression et de dépossession », initialement publié dans la revue *Olušum / Genèse* n 139-140 en 2017.

²: Acronyme englobant les identités suivantes : bispirituel, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuel.

³: *Missing and murdered Indigenous women in British Columbia, Rapport de la Cour interaméricaine des droits de l'homme*, 2014, p. 19.

⁴: *Ibid.*, pp. 35-36 (citation traduite par l'auteur).

Je soutiens!

Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples



ADHÉSION

Prénom : Nom :

Adresse :

Date de naissance :/...../.....

Courriel :@.....

Portable : Domicile :

Profession :

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle
en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels	Adhésion simple
< 700 €	<input type="checkbox"/> 20 €
entre 700 et 1200 €	<input type="checkbox"/> 40 €
entre 1200 et 1700 €	<input type="checkbox"/> 60 €
entre 1700 et 2200 €	<input type="checkbox"/> 80 €
entre 2200 et 3000 €	<input type="checkbox"/> 108 €
entre 3000 et 3500 €	<input type="checkbox"/> 128 €

Adhésion de soutien :€

Signature :

DONS

Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____



Montant du don €

ABONNEMENT



Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et
adhésions sur le site du MRAP : **www.mrap.fr**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris

adhésions@mrap.fr 01.53.38.99.86

Déduction fiscale : vous recevrez un reçu, vous pourrez déduire de vos impôts 66 % de votre cotisation/ou de votre don.